

|                         |                                          |                                                                                     |
|-------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Numéro</b>           | <b>DL260605-DSVA02</b>                   |  |
| <b>Nature de l'acte</b> | Délibération                             |                                                                                     |
| <b>Matière</b>          | Finances locales - Subventions           |                                                                                     |
| <b>Objet</b>            | Subventions d'équipement – Exercice 2026 |                                                                                     |

## VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

### Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 5 juin 2026 à la salle des fêtes municipale

L'an deux mil vingt-six le cinq du mois de juin à dix-huit heures trente, le Conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes municipale - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

#### **Etaient présents :**

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, MASSE-GRIESS Dominique, DREYFUS Elisabeth, RIMLINGER Barbara, FRUH Hervé, MADANI Naïma, HAAS Philippe, Adjoint, TRAPPLER Francis, SEIGNEUR Sylvie, FELLMANN Evelyne, FRUH Marie-José, VANDERLIEB Christine, KAYSER Joëlle, KIEHL Fabrice, BUCHHOLZER Jean-Christophe, LEVY Thomas, CLAUS Stéphanie, DUFANT Véronique, HERBEAULT Cédric, MONZINGER Nadine, MACIAZEK Pierre, HURELLE Gautier, BRANCHEREAU Loïc, CHABAN Ivan, TISSIER Elise, DURAND Jérémy, VIVET Laurent, LOUIS Lucas, Conseillers

#### **Etaient absents :**

- Madame HECKEL Huguette ayant donné procuration à Madame MASSE-GRIESS Dominique
- Monsieur SCHEUER Serge ayant donné procuration à Monsieur FRUH Hervé
- Monsieur RICHARD Yvon ayant donné procuration à Monsieur BUCHHOLZER Jean-Christophe
- Madame MARIVAL Sylvie ayant donné procuration à Madame RIMLINGER Barbara
- Madame MAGDELAINE Séverine ayant donné procuration à Monsieur DURAND Jérémy
- Madame GENDRAULT Pascale ayant donné procuration à Monsieur LOUIS Lucas

**Secrétaire de séance :** Monsieur Alexandre VINCENT-BEAUME,  
Directeur général des services

|                                                |              |
|------------------------------------------------|--------------|
| Nombre de conseillers présents :               | 29           |
| Nombre de conseillers votants :                | 35           |
| Date de convocation et affichage :             | 29 mai 2026  |
| Date de publication de la délibération :       | 19 juin 2026 |
| Date de transmission au Contrôle de Légalité : | 19 juin 2026 |

|                |                                    |     |
|----------------|------------------------------------|-----|
| <b>Numéro</b>  | <b>DL260605-DSVA02</b>             | 1/3 |
| <b>Matière</b> | 7.5.Finances locales - Subventions |     |

### III. FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

#### 2. SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT – EXERCICE 2026

Il est proposé au Conseil Municipal de réserver une suite favorable aux demandes de subventions d'équipement suivantes, selon les modalités et imputations budgétaires ci-dessous indiquées :

##### **ACIG (Association Canine d'Illkirch-Graffenstaden)**

Objet de la demande : Subvention d'équipement pour le remplacement et la mise aux normes, du tableau électrique.

Montant proposé : **2 200 euros**

Imputation : GVA - GVA - 20421 – 321 – GVA

Modalités de paiement : sur présentation des factures acquittées certifiées conformes. Ces dernières sont à faire parvenir à la Direction des Finances au plus tard le 15 décembre de l'année en cours.

##### **ARDEPE (Association pour la Recherche, le Développement et l'Enseignement de la Plongée aux Enfants)**

Objet de la demande : Subvention d'équipement pour l'achat de matériel adapté et pour renforcer la sécurité des jeunes plongeurs (combinaisons de 7 mm, détenteurs anti-givre, gilets stabilisateurs) à hauteur de 25% de 9 285 euros

Montant proposé : **2 300 euros**

Imputation : GVA - GVA - 20421 – 321 – GVA

Modalités de paiement : sur présentation des factures acquittées certifiées conformes. Ces dernières sont à faire parvenir à la Direction des Finances au plus tard le 15 décembre de l'année en cours.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

Le Conseil municipal,

**VU** les articles L. 1611-4, L. 2541-12 et L. 2543-1 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** les articles 9-1 et 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

|                |                                    |     |
|----------------|------------------------------------|-----|
| <b>Numéro</b>  | <b>DL260605-DSVA02</b>             | 2/3 |
| <b>Matière</b> | 7.5.Finances locales - Subventions |     |

**VU** l'article 1 du décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

**CONSIDERANT** que les collectivités territoriales peuvent dans les conditions prévues à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et l'article 1 du décret n°2001-495 du 6 juin 2001, attribuer des subventions à des associations ;

**CONSIDERANT** l'intérêt public et local qui s'attache aux actions menées par les associations citées ci-dessus ;

**CONSIDERANT** que conformément aux dispositions de l'article L. 2541-12 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal délibère sur « *l'allocation de subventions à des fins d'intérêt général et de bienfaisance* » ;

Après avoir délibéré,

**DECIDE** l'octroi d'une subvention d'un montant de 2 200 euros à l'association **ACIG (Association Canine d'Illkirch-Graffenstaden)**;

**DECIDE** l'octroi d'une subvention d'un montant de 2 300 euros à l'association

**ARDEPE (Association pour la Recherche, le Développement et l'Enseignement de la Plongée aux Enfants)**;

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

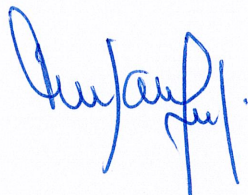
|                |                                    |     |
|----------------|------------------------------------|-----|
| <b>Numéro</b>  | <b>DL260605-DSVA02</b>             | 3/3 |
| <b>Matière</b> | 7.5.Finances locales - Subventions |     |

## ADOpte LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION

### A L'UNANIMITÉ

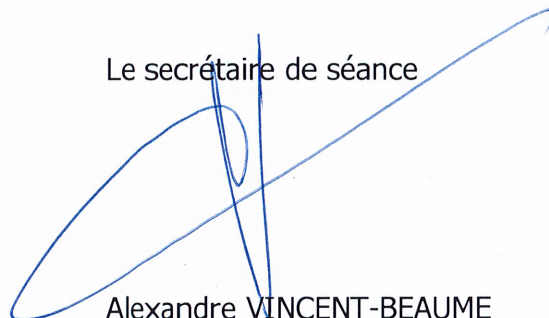
Pour extrait conforme

Le Maire



Thibaud PHILIPPS

Le secrétaire de séance



Alexandre VINCENT-BEAUME

**Voies et délais de recours :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal administratif de Strasbourg sis 31, avenue de la Paix – BP 51038 67070 Strasbourg Cedex, ou via l'application « Télérecours » sur le site internet <https://www.telerecours.fr> (articles R.414-1 et R. 414-2 du code de justice administrative) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative.

L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse.